

Discours de Mr. l'inspecteur forestier Keel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **25 (1874)**

Heft 4

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Discours de Mr. l'inspecteur forestier Keel,
*prononcé à l'examen de clôture du cours de sylviculture donné à
Teufen, et contenant des indications précieuses pour le peuple
d'Appenzell.*

Messieurs, honorés hôtes et élèves !

Nous voici parvenus aujourd'hui au terme du premier cours de sylviculture donné dans les Rhodés extérieures du canton d'Appenzell. Tout d'abord je suis heureux de pouvoir témoigner ici publiquement de l'entière satisfaction que m'ont causée les élèves de ce cours, leur application, leur zèle à s'instruire, leur exactitude dans la fréquentation des leçons n'ont rien laissé à désirer, non plus que leur bon vouloir et leur conduite en général. Il va sans dire que l'on doit bien s'attendre à ce qu'ils n'aient pas tous saisi également toute la portée de l'enseignement qu'ils ont reçu, et qu'ils ne sauront pas le faire valoir au même degré, mais je suis persuadé que chacun à sa manière et selon ses forces s'appliquera à en tirer profit pour la prospérité de sa commune, et j'aime à croire qu'animés d'une vive émulation, ils lutteront de zèle dans l'activité de leur service. Il est d'ailleurs nécessaire, pour que ce cours de sylviculture porte des fruits bons et durables, que les élèves poursuivent à la maison les études commencées, et qu'ils ne se lassent pas jusqu'à ce qu'ils aient digéré, c'est à dire clairement compris cet enseignement reçu quelque peu à la hâte. Puis les autorités qui ont envoyé ici ces 29 élèves n'en doivent pas moins se considérer comme engagées à les soutenir énergiquement dans leurs efforts, car le zèle le plus actif des employés forestiers ne peut guères porter de fruits si les autorités ne les soutiennent sans cesse en les secondant, les encourageant et les récompensant à propos.

Pendant ce séjour dans les Rhodés extérieures d'Appenzell, il ne m'est pas échappé que l'on rencontre ici beaucoup de zèle pour l'introduction d'une meilleure économie forestière. Il ne manque pas dans votre canton d'exemples signalés de dévouement et d'activité dans le domaine des cultures forestières, ce que nous attribuons principalement à la prospérité générale et à la présence d'une classe nombreuse d'hommes cultivés, industriels et commerçants, qui contribuent par leur exemple et par leurs sacrifices à

encourager ces cultures et à rendre ainsi au canton d'importants services. Cependant deux facteurs essentiels font encore défaut pour donner à l'économie forestière un essor plus vigoureux et amener des résultats plus saillants et plus durables, savoir une loi forestière et un personnel qui ait fait de solides études de l'art forestier. L'établissement d'une loi forestière a échoué jusqu'ici contre l'écueil des préjugés du peuple, qui croit qu'une telle loi entrerait inévitablement en conflit avec les libres institutions du pays. Le principe de la liberté individuelle est sans doute une chose excellente, mais pour autant seulement que cette liberté ne s'exerce pas aux dépens du bien général et qu'ainsi elle n'est pas préjudiciable à l'ensemble des citoyens. On ne réfléchit pas d'ailleurs que même dans le pays le plus libre, il existe et doit exister des lois qui restreignent bien plus la liberté individuelle que ne pourra jamais le faire une loi forestière. — Mais lorsqu'une loi forestière a été promulguée, il faut des employés forestiers pour la faire exécuter, l'un ne va pas sans l'autre, la loi et l'employé doivent sans cesse se soutenir mutuellement. Malheureusement lorsqu'il s'agit de renoncer à la routine on se réfugie trop volontiers derrière la phrase banale qui est devenue comme stéréotypée: „Au moins rien de nouveau“, et l'on croit ainsi avoir fermé la bouche aux innovateurs. Mais je vous le demande comment marcherait notre monde si tous les individus et tous les peuples s'enrayaient à cette maxime? De nos jours où les découvertes succèdent aux découvertes, où après la boussole, la poudre à canon et l'imprimerie l'homme s'est asservi la vapeur pour faire mouvoir ses puissantes machines, le soleil pour dessiner les portraits les plus fidèles, le fluide électrique pour correspondre sans s'inquiéter du temps ni des distances, il serait intéressant de rechercher la marche de toutes les découvertes et de tous les perfectionnements depuis la peau de bête fauve à la robe de soie, depuis la grotte sombre au palais somptueux, depuis le sentier dans les bois à la voie ferrée, depuis le tronc d'arbre creusé en canot aux grands navires à vapeur. Quelle science féconde est par exemple la chimie, qui pénètre dans la vie pratique plus avant presque que toutes les autres, s'applique à tous les domaines des sciences naturelles en donnant à chacun qui l'étudie la clef des secrets de la nature, et qui rend l'agriculteur et beaucoup d'industriels capables de

vaquer à leurs travaux avec plus d'intelligence et de profit. Toutes les branches des arts et des sciences avancent de nos jours à pas de géant et les limites de leurs conquêtes reculent d'année en année. Tout dans le monde se développe et vise à un grand but qui nous est assigné par la Providence, aussi est-ce bien en vain que des hommes bornés s'efforcent de s'opposer à la marche du temps et d'enrayer le char du progrès. — Or nous pouvons aussi considérer la science forestière comme un progrès que l'on doit saluer avec joie. Elle n'entraîne pas à sa suite, comme les découvertes citées plus haut, une métamorphose dans le monde, elle est plutôt fille de la nécessité, son apparition était commandée par les circonstances au milieu desquelles nous vivons. Pourquoi donc aurions nous honte de l'accueillir ici dans le pays d'Appenzell, et de l'honorer comme une fée bienfaisante, dont les secours pour être dispensés sans éclat n'en sont pas moins précieux? Le canton d'Appenzell aurait-il peut être des raisons fondées de lui fermer la porte? Assurément aucune! Pour un pays dans lequel, ainsi qu'il a été démontré, la consommation annuelle du bois dépasse la production d'environ 31000 moules et où la plaie des déboisements a pris déjà de fortes proportions, il est bien temps, nous semble-t-il, de songer à chercher secours contre ce mal. Peut-être ne serait-il pas tout à fait superflu de remettre au jour mon rapport du 30 novembre 1859 sur les conditions forestières du canton d'Appenzell, et d'insister de nouveau sur les faits et les conseils qui y sont consignés, car ce rapport traite des questions qui sont d'une très grande importance pour l'économie politique de votre canton.

Messieurs! Pendant ce dernier cours, j'ai visité avec mes élèves entre Speicher et Teufen, une fondation et un legs de feu Mr. le banquier Ulr. Zellweger de Trogen; c'est une pépinière établie et entretenue par Mr. le forestier Seif. Sur l'entrée de la cabane que l'on y a construite se trouve cette inscription: „De la bénédiction de Dieu, dépend le succès en tout lieu“ Belle pensée, écrite au nom d'un homme qui a vraiment fait l'expérience en pleine mesure de la bénédiction divine! Mais aussi il avait compris que cette bénédiction doit élargir le coeur, qu'on n'en peut pas jouir en égoïste, car il savait répandre à pleines mains des bienfaits de tous côtés. Vous devez mieux que moi, Messieurs, pouvoir énumérer les riches libéralité de ce noble citoyen;

quoiqu'il en soit, la pépinière de Steinegg compte certainement parmi les services qu'il a rendus au pays et qui méritent la plus sincère reconnaissance.

Mais il est temps de conclure. Je ne terminerai pas sans remercier chaleureusement les autorités d'Hérisau, de Gais, de Teufen et de Speicher pour la réception hospitalière et amicale qu'ils ont faite à mes élèves et à moi-même. Aux élèves je témoigne encore une fois ma pleine satisfaction pour leur conduite et leurs travaux. Mais je suis particulièrement redevable d'une vive reconnaissance à mon aide, Mr. Th. Seif, qui m'a secondé pendant ce cours avec un zèle infatigable et une habilité éprouvée, et qui par ses connaissances variées a beaucoup contribué à la réussite du cours. — Et maintenant nous aussi, comme le bien heureux Zellweger, nous voulons conserver la foi que tout dépend de la bénédiction divine; nous espérons que Dieu bénira nos efforts et que ce cours portera vraiment de bons fruits pour le pays.

(Gazette d'Appenzell.)

Des lisières de forêts le long des cours d'eau.

Dans la réunion des forestiers à Sarnen la question avait été soulevée de savoir s'il ne conviendrait pas que la société des forestiers fit des démarches pour que le long des rivières et des ruisseaux on conserve les lisières de forêts existantes et que l'on en établisse là où elles manquent encore. Pour appuyer cette motion on avait allégué que ces lisières de bois constituent la meilleure protection des rives, qu'elles ralentissent le courant et facilitent ainsi le dépôt du limon, ce qui réhausse les rives; enfin qu'elles produisent, en bonne qualité et sur place, les bois indispensables pour les travaux d'endiguement.

En revanche pour la combattre on avait objecté que cette mesure ne serait pas partout justifiable, car les lisières de forêts n'étant pas indispensables sur les rives de certaines rivières, on peut dans bien des cas sans aucun inconvénient cultiver le sol d'une manière plus avantageuse jusque tout au bord du cours d'eau. Aucune décision n'avait été prise ensuite de la discussion.